

**DOSSIER
DE PRESSE**
de la
**RENTRÉE
SCOLAIRE**
2019-2020

Lundi 2 septembre 2019

8h30 – École élémentaire des Caillols

9h15 – École privée Saint-Barnabé

**NOUS SOMMES
MARSEILLE**

 **VILLE DE
MARSEILLE**
www.marseille.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020	3
Les Cités éducatives	3
La Maternelle obligatoire dès 3 ans	3
Le Projet éducatif de territoire (PEDT)/ Plan Mercredi	4
LA POURSUITE DU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CE1 EN REP	5
L'ESPACE EN LIGNE SUPERMINOT	6
LES ACCUEILS ET DISPOSITIFS PROPOSÉS POUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE	7
Les accueils périscolaires	7
Les études surveillées de 16h30 à 17h30	8
Les ateliers MARS (Marseille Aide à la Réussite Scolaire) de 16h30 à 18h	8
LA RESTAURATION SCOLAIRE	9
Le bien-être des enfants durant la pause méridienne	9
Les repas végétariens	9
Les améliorations de la nouvelle délégation de service public	10
LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES	11
Les travaux dans les écoles en 2019	11
La construction de 3 nouvelles écoles	12
L'ÉCOLE NUMÉRIQUE	13
LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE 2019/2020	14
LES ÉCOLES VISITÉES POUR LA RENTRÉE 2019/2020	15
CONTACTS PRESSE	16

INTRODUCTION

Cette année, plus de 80 000 petits Marseillais seront accueillis dans les 470 écoles communales, soit 242 maternelles, 228 élémentaires. Par ailleurs, 13 621 élèves sont accueillis dans les 56 écoles privées, sous contrat d'association, subventionnées par la ville de Marseille.

L'éducation et le bien-être de l'enfant sont des priorités de l'action municipale. Malgré un contexte financier contraint, l'action éducative représente le premier budget de la Municipalité avec 224 millions d'euros votés pour l'année 2019.

Cette rentrée scolaire est marquée par de nombreuses nouveautés, notamment la candidature de la ville de Marseille en vue de l'obtention du label « Cités éducatives » pour 3 territoires marseillais, la maternelle rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans et le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)/ Plan Mercredi. Par ailleurs, le dédoublement se poursuit pour les classes de CE1 en REP.

Parallèlement, la ville de Marseille réaffirme son engagement en faveur de la modernisation et de l'extension du patrimoine scolaire, avec un budget 2019 de plus de 40 millions d'euros, afin d'offrir aux élèves des conditions optimales d'accueil et d'apprentissage.

A ce titre, la ville de Marseille poursuit chaque année son investissement dans l'entretien, la rénovation et la modernisation de ses 470 écoles, pour le bien-être et l'épanouissement des petits Marseillais. Depuis 1995, plus de 700 millions d'euros de travaux ont été investis dans les écoles. Cette année encore, cela représente environ 40 millions d'euros de travaux d'entretien et 2 millions d'euros pour le renforcement de la sécurité.

D'autre part, l'utilisation d'un budget global est laissée à l'entière initiative des enseignants qui doivent l'adapter aux besoins spécifiques de chaque établissement scolaire, aux projets éducatifs et aux directives pédagogiques données par le Ministère de l'Éducation nationale. Ce budget est établi en fonction du nombre d'élèves scolarisés pour chaque école. Il est de 38 euros par élève, et passe à 42 euros par élève pour les écoles situées en REP, REP+ et Éducation Accompagnée. Un crédit de 91,50 euros est également alloué par classe élémentaire non dédoublée pour l'apprentissage de langues étrangères.

Pour accompagner le développement urbain de la Cité, la municipalité ouvre l'école primaire Chanterelle (1er arrondissement) à la rentrée 2019 et travaille à la construction de deux autres écoles : le groupe scolaire Antoine de Ruffi (2e) qui sera livré à la rentrée 2020 et l'école Jolie Manon (3e) pour laquelle un concours a été lancé.



LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE 2019 2020

La ville de Marseille s'est engagée depuis de très nombreuses années dans une politique éducative volontariste. À ce titre, elle a souhaité déposer 3 dossiers de candidature dans le cadre du nouveau dispositif des « Cités éducatives ».

LES «CITÉS ÉDUCATIVES»

Il s'agit pour la ville de Marseille d'obtenir le label « Cités éducatives » pour les trois territoires suivants :

- Marseille Centre Ville (1er, 2e et 3e arrondissements) qui compte 16 écoles en Réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+), 1 école en Education Accompagnée et 2 collèges, soit 4 738 élèves ;

- Marseille Malpassé Corot (13e arrondissement) qui compte 10 écoles en REP+ et 2 collèges, soit 2 632 élèves ;

- Marseille Nord (15e et 16e arrondissements) qui compte 12 écoles en REP+, 4 écoles hors Education Prioritaire et 2 collèges, soit 3 484 élèves.

Ce dispositif vise à conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire. Il mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs afin de prendre en charge les marseillais du plus jeune âge jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le temps scolaire.

La décision du gouvernement quant au choix des Cités éducatives retenues est attendue prochainement.

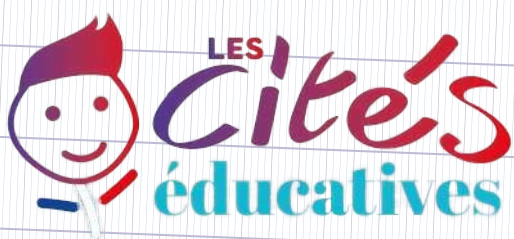


LA MATERNELLE OBLIGATOIRE DÈS 3 ANS

À la rentrée 2019, l'âge de la scolarité obligatoire est abaissé de 6 à 3 ans, 2000 jeunes Marseillais sont concernés.

La décision d'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans traduit la volonté de faire de l'école le lieu de l'égalité réelle et une reconnaissance de la maternelle. En effet, la maternelle ne doit plus être considérée comme un mode de garde ou une préparation à l'école élémentaire mais véritablement comme une école, tournée vers l'acquisition du langage, la sociabilisation et l'épanouissement de l'enfant.

Le taux de scolarisation actuel des enfants de 3 à 5 ans est estimé à Marseille à 85 %. La municipalité programme les travaux nécessaires à l'accueil de tous les enfants.





LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)/PLAN MERCREDI

Depuis 2015, la ville de Marseille s'est dotée d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) élaboré par l'ensemble de la communauté éducative, pour une prise en charge globale de l'enfant sur tous les temps : scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Ce nouveau PEDT/Plan Mercredi se mettra en place dès la rentrée scolaire de septembre 2019 pour une durée de trois ans, l'objectif premier est maintenu et le travail pour une meilleure articulation entre les projets d'école et les projets pédagogiques se poursuit, notamment dans le cadre des accueils collectifs de mineurs périscolaires.

Cette démarche contribue à une mise en cohérence du parcours éducatif de l'enfant à partir de 4 thématiques qui ont fait l'objet d'une concertation avec tous les partenaires éducatifs associés :

- la culture,
- le sport,
- la citoyenneté/l'écocitoyenneté,
- la promotion de la santé.

Par ailleurs, la labellisation du PEDT/Plan Mercredi constitue un gage de qualité des activités tant par la diversité de l'offre éducative que par les exigences posées par l'encadrement des enfants. Ainsi, la réglementation prévoit :

- pour les enfants âgés de moins de 6 ans : un animateur pour 10 mineurs lorsque la durée de l'accueil de loisirs excède cinq heures consécutives et un animateur pour 14 mineurs si la durée de l'accueil n'excède pas cinq heures consécutives,

- pour les enfants âgés de 6 ans ou plus : un animateur pour 14 mineurs lorsque la durée d'accueil excède cinq heures consécutives et un animateur pour 18 mineurs si la durée de l'accueil n'excède pas cinq heures consécutives.

Enfin, les structures sociales qui proposent des accueils collectifs de mineurs périscolaires se sont engagées au travers de la charte qualité Plan Mercredi. Cette dernière s'articule autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires de la semaine et du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,

- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,

- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants,

- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (notamment une œuvre, un spectacle, une exposition, un tournoi ...).

Enfin, le PEDT/Plan Mercredi fait l'objet d'une contractualisation entre la ville de Marseille, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, la Caisse d'Allocations Familiales 13, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA .

LA POURSUITE DU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE CE1 EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)

Pour la rentrée 2019/2020, le
dédoubllement se poursuit pour les
classes de CE1 en REP.

**En totalité on compte 618
classes dont l'effectif est
dédoublé, de CP et CE1 en
REP et REP+**

**444 classes en dédoublement
physique, soit 71,84 %, et 174
classes en co-intervention,
soit 28,16 %.**

A ces dédoublements,
s'ajoutent l'ouverture de 67
classes liées à l'augmentation
du nombre d'enfants scolarisés
à Marseille.



L'ESPACE EN LIGNE SUPERMINOT

Depuis son lancement en 2018, la ville de Marseille poursuit la modernisation de l'administration en ligne du site Internet superminot.marseille.fr et lance de nouveaux services sécurisés pour faciliter le quotidien des familles.

Ce nouvel outil s'inscrit dans le Plan Numérique initié par la municipalité, pour offrir aux Marseillais un service public de qualité, rapide, pratique, accessible à tous et adapté au mode de vie actuel.



Il suffit de créer sa fiche famille sur cette plateforme unique et sécurisée, depuis un ordinateur ou un smartphone pour effectuer les démarches suivantes :

- **demande de place en crèche** municipale et/ou associative,
- **préinscription aux accueils périscolaires** : garderie du matin (de 7h30 à 8h30) et/ou aux animations du soir (de 16h30 à 18h),
- **préinscription scolaire**,
- **paiement en ligne sécurisé** par carte bancaire et consultation des états de factures,
- **consultation du menu des crèches et des cantines scolaires.**

superminot.marseille.fr



LES ACCUEILS ET DISPOSITIFS PROPOSÉS POUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Trois temps d'accueils et d'animations périscolaires à destination des enfants scolarisés dans les 470 écoles publiques de Marseille sont proposés :

- garderie du matin de 7h30 à 8h30 (écoles élémentaires et maternelles),
- temps récréatif pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30 (écoles élémentaires)
2 jours par semaine,
- animations du soir de 16h30 à 18 heures (écoles élémentaires et maternelles).

Pour cette rentrée scolaire, les animations du soir s'inscrivent dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs et sont en cohérence avec le PEDT de la ville de Marseille. Elles respectent donc les quatre axes de ce dernier : **la culture, le sport, la santé, la citoyenneté et l'écocitoyenneté.**

Les inscriptions ont débuté le 24 juin, en ligne via le site superminot.marseille.fr, ou via les bureaux municipaux de proximité. L'inscription est annuelle. Les tarifs, adoptés au Conseil Municipal du 17 juin 2019, sont basés sur le Quotient Familial et se déclinent en 10 tranches.

Pour l'année scolaire 2018/2019, plus de **8 000 enfants** ont été inscrits à un temps de garderie ou d'animations et **11 500 enfants** ont bénéficié de temps d'activités à la pause méridienne.



LES ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H30 À 17H30

Ces études, essentiellement en élémentaire, sont assurées par les enseignants volontaires. Il s'agit d'un temps durant lequel l'élève peut effectuer un travail personnel. Ce service gratuit pour les familles est entièrement à la charge financière de la ville de Marseille. L'inscription se fait auprès des directeurs d'école.

LES ATELIERS MARSEILLE AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE (MARS) DE 16H30 À 18H

La ville de Marseille accompagne les enfants fragiles dans les apprentissages le plus tôt possible pour les aider à la réalisation de leur travail scolaire, à apprendre à s'organiser et à étayer leurs connaissances au travers d'un processus éducatif et ludique.

Afin d'élargir l'aide apportée aux élèves de l'école élémentaire, la municipalité, en partenariat avec la Direction Académique, met en place le dispositif « Ateliers MARS » à partir de la rentrée 2019.

Ce dispositif est proposé aux écoles en Éducation Prioritaire. Les ateliers fonctionnent le soir après la classe durant 1h30, quatre soirs par semaine, dans l'école. Ils regroupent 8 à 10 élèves de cycle 2 ou 3, encadrés par un enseignant volontaire, rétribué par la mairie.

Soucieuse de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des parents, la ville de Marseille offre un service d'accueil le matin et en fin d'après-midi dans les écoles maternelles et élémentaires.

Différents temps d'accueils périscolaires sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS DURANT LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Le bien-être des enfants pendant la pause méridienne constitue une priorité de la Ville de Marseille qui souhaite faire de ce temps un moment de détente.

217 self-services pour les élémentaires accueillent les enfants dans un environnement agréable et confortable qui favorise leur autonomie.

Par ailleurs, la municipalité veille à ce que tous les enfants puissent être accueillis à la cantine, quelle que soit la situation financière des familles. Les tarifs sont ainsi attribués

en fonction du quotient familial CAF. Aussi, durant l'année scolaire 2018/2019, sur les 68 000 enfants inscrits à la cantine, 15 000 familles ont bénéficié d'un tarif réduit.

LES REPAS VÉGÉTARIENS

Le vote de la loi pour une alimentation saine, durable et accessible à tous prévoit que la France propose dans toutes ses écoles, d'ici à novembre 2019, un repas végétarien par semaine.

Suite à cette évolution législative, les collectivités doivent introduire dans les menus proposés, à partir de novembre 2019, 4 repas végétariens par cycle de 20 repas.

6 millions de repas
servis par an

68 000
enfants inscrits

50 000 repas
servis par jour



Les améliorations de la délégation de service public (DSP)

La DSP de restauration scolaire a été confiée à la société **SODEXO**, suite au vote du Conseil Municipal du **25 juin 2018**. Le cahier des charges prévoit des améliorations notoires :

- Le renforcement de la qualité et de la sécurité des prestations alimentaires

50% des produits qui sont servis toute l'année dans les écoles sont dorénavant issus de l'agriculture biologique. Par ailleurs, les cycles courts, les labels et les producteurs locaux sont favorisés afin d'offrir aux petits Marseillais des repas de qualité et de saison.

- Des actions en matière d'environnement et de développement durable

La ville de Marseille s'engage pour l'environnement en déployant des barquettes biodégradables, compostables et contre le gaspillage en offrant à des associations caritatives les denrées qui n'auraient pas été servies.

Le contrat prévoit des actions pédagogiques comme l'installation dans les restaurants scolaires en self, « de tables de tri simple avec pesées ». Ces tables permettront de trier les déchets et de les peser pour quantifier la quantité jetée.

La ville de Marseille, en raison de son plan alimentaire, proposait déjà en moyenne 2 repas végétariens par cycle (ex : épinards avec oeuf dur, raviolis à la brousse). Pour se mettre en conformité avec la loi, elle rajoutera lors du 1er trimestre de l'année scolaire 2019/2020, les 2 repas végétariens demandés.

Bien entendu, cette évolution de la prestation s'opérera en préservant un niveau de qualité et de diversité alimentaires satisfaisant (50% de produits biologiques français, circuits courts, saisonnalité).

as
ur | 15 000
tarifs réduits

LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES EN 2019

Afin d'offrir aux élèves marseillais des conditions optimales d'accueil, des travaux d'extension et d'agrandissement des écoles se poursuivent en 2019, parmi lesquels :

- **École élémentaire des Accoules (2e)**
travaux de réhabilitation

- **École primaire Felix Pyat (3e)**
construction d'un self

- **École élémentaire Feuilleraie (4e)**
travaux pour création d'un réseau informatique

- **École maternelle Amédée Autran (7e)**
travaux d'extension

- **École maternelle Roseraie (7e)**
en cours d'agrandissement

- **École maternelle Sainte Anne (8e)**
création d'un dortoir

- **École maternelle Sainte Marguerite (9e)**
travaux d'extension

- **Ecole maternelle Pont de Vivaux (10e)**
travaux d'extension

- **Ecole élémentaire et maternelle Saint Cyr (10e)**
agrandissement des sanitaires

- **École maternelle Jouvène (11e)**
travaux d'extension

- **Ecole élémentaire Cité Michelis (11e)**
travaux d'extension

- **Ecole élémentaire Clair Soleil (14e)**
travaux d'extension

- **Groupe scolaire Arenc Bachas (15e)**
extension et réhabilitation du site
(école maternelle)

- **Groupe scolaire Saint-Louis Gare (15e)**
extension en cours de réalisation



La ville de Marseille poursuit chaque année son investissement dans la rénovation et la modernisation de ses 470 écoles. Depuis 1995, 700 millions d'euros ont été consacrés par la municipalité à l'entretien et l'expansion du patrimoine scolaire.

De nombreuses opérations de réfection des toitures, des cours, des sols ou encore des menuiseries ont également été réalisées dans tous les secteurs de Marseille. Par ailleurs, la ville de Marseille accentue aussi la sécurisation des enceintes scolaires par l'installation de visiophones.

À ce jour, ce niveau d'investissement permet à l'ensemble des écoles d'être en conformité avec la réglementation afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

LA CONSTRUCTION DE 3 NOUVELLES ÉCOLES

Parallèlement, pour accompagner le développement urbain de la cité et doter les secteurs qui accueillent de nouvelles familles, la ville de Marseille travaille à la construction de nouvelles écoles :

- la nouvelle école primaire Chanterelle, située 33 rue du Commandant Mages dans le 1er arrondissement, ouvre ses portes à cette rentrée scolaire. Elle accueillera 8 classes, dont 3 maternelles et 5 élémentaires,

- le groupe scolaire Antoine de Ruffi (2e) sera livré à la rentrée 2020 et accueillera 20 classes et 2 classes d'adaptation,

- un concours a été lancé pour l'école Jolie Manon (3e).

En quatre ans, de 2017 à 2020, la dynamique impulsée par la Municipalité aura permis de livrer cinq équipements scolaires performants et innovants : Rouet Charles Allé (8e), Sainte Marthe Audisio (14e), André Allar (15e), Chanterelle (1er) et Antoine de Ruffi (2e).

Les nouvelles écoles en projet : la Cité scolaire internationale (2e), Marceau (3e), Vallon de Régnys (9e), ZAC Capelette (10e), Docks Libres (15e), Farjon Flégier (1er), Montolieu (2e), Chûtes Lavie (4e).



L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Dans un monde qui évolue très vite, le développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des jeunes à vivre dans la société numérique engagent le système d'éducation et de formation à faire de même.

Dans ce contexte, la ville de Marseille a décidé, dès 1999, de faire rentrer l'école dans l'ère du numérique et d'équiper les écoles maternelles et élémentaires de matériel informatique.

Marseille se distingue aussi par sa volonté de développer les nouvelles technologies. Dès 2011, elle a mis à disposition l'espace numérique de travail qui préfigure l'école numérique de demain, en permettant à tous les acteurs de la communauté éducative de communiquer, de stocker, de partager des informations dans un espace sécurisé, accessible à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet.

S'ouvrir à de nouveaux usages et pratiques pédagogiques inédites peut permettre de mieux préparer les enfants à affronter les grands défis de l'humanité et à devenir les futurs acteurs du changement, dans un monde toujours plus complexe.

Ainsi, depuis 2015, pour répondre à l'évolution des pratiques pédagogiques et pour favoriser l'accès des élèves au savoir dans des conditions optimales, la ville de Marseille a doté 132 écoles élémentaires de classes mobiles informatiques. Le

déploiement de ces classes mobiles se fera progressivement pour s'étendre sur l'ensemble des écoles élémentaires.

La municipalité s'est également engagée auprès de l'association Youth Camp Experiences, qui initie des projets pédagogiques novateurs, transgénérationnels et pluridisciplinaires pour sensibiliser les nouvelles générations aux grands défis de ce monde.

Le projet Recreation Lab 3 de The Camp de l'année scolaire 2019/2020 a pour thème l'alimentation durable et le recyclage des déchets alimentaires.

L'objectif est de rendre les élèves responsables de leur consommation alimentaire et de les sensibiliser au gaspillage alimentaire. Quatre classes de CM2 des écoles publiques marseillaises participent à ce projet, auquel sont associés le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la société SODEXO.

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE

470 écoles → 80 266 élèves

242 écoles maternelles → 31 135 élèves

228 écoles élémentaires → 49 131 élèves

444 classes dédoublées physiquement

174 classes en co-intervention

320 restaurants scolaires dont 217 self-services

6 millions de repas servis par an

68 000 enfants inscrits

50 000 repas servis par jour

Prix du repas au 1^{er} septembre 2019

PLEIN TARIF

3,67 €

TARIF RÉDUIT

1,83 €

TARIF EXTÉRIEUR

(élèves résidents hors Marseille)

3,89 €

LES ÉCOLES VISITÉES POUR LA RENTRÉE 2019 - 2020

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE LES CAILLOLS

32, chemin des Campanules
(12ème arrondissement)

Directrice : Valérie GUELPA

11 classes
pédagogiques

.....

1 classe
ULIS

.....

285
élèves
au total

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-BARNABÉ

2, rue Léon Meisserel (12ème
arrondissement)

Directrice : Isabelle MARTELLI

3 classes
maternelles

.....

5 classes
élémentaires

.....

232
élèves
au total

BUDGET ATTRIBUÉ AUX ÉCOLES EN 2019 PAR LA CAISSE DES ÉCOLES

Projet actions Educatives
106 354 €

**Salle de repos (draps,
couvertures...)**
60 000 €

**Renouvellement salle de
bibliothèque**
226 000 €

Prix livre jeunesse
30 000 €

Classes de mer
11 000 €

Sorties pédagogiques (transport)
771 600 €

Achat classes mobiles
166 628 €

CONTACTS PRESSE

**RESPONSABLE DU SERVICE
DE PRESSE DE LA VILLE DE
MARSEILLE**

Charlène GRIMAUD
04 91 14 64 25
cgrimaud@marseille.fr

**RESPONSABLE ADJOINT DU
SERVICE DE PRESSE DE LA
VILLE DE MARSEILLE**

Anthony GIORDANO
04 91 14 64 37
agiordano@marseille.fr

**ATTACHÉS DE PRESSE À LA
VILLE DE MARSEILLE**

Lorène PRUDHOMME
04 91 14 64 36
lprudhomme@marseille.fr

Hugo GIUSTI
04 91 14 65 22
hgiusti@marseille.fr

Mail : presse@marseille.fr

Tél : 04 91 14 64 63
Portable d'astreinte :
06 32 28 93 71

54 rue Caisserie
13002 Marseille

Espace presse en ligne :
presse.marseille.fr

